



Communiqué de presse

Au cours de l'audience du Tribunal de Commerce du 7 Juillet 2009 devant statuer sur le sort de la Fonderie Two Cast Berry en redressement judiciaire, les représentants du personnel et leur avocat ont appris que le groupe Two Cast se désengagerait de l'entreprise.

Le prétexte avancé, «des ressources financières et commerciales qui ne permettraient pas la pérennisation du site ».

Le Tribunal mécontent de cette nouvelle situation a donc pris acte que des démarches de recherche de repreneurs devaient être immédiatement engagées.

Maître Nonin et les délégués ont soulevé le non respect des engagements du Groupe, que ce soit en matière d'investissements comme dans la recapitalisation du site, allant jusqu'à créer une situation de redressement judiciaire.

Pourtant, les conditions d'une reprise pérenne avaient été réunies il y a un an ; on nous annonce même aujourd'hui de nouveaux clients, des embauches et un transfert de charges des Fonderies Two Cast Europe.

Il est clair que le groupe Two Cast n'a jamais voulu mettre en place l'investissement majeur : deux fours électriques devant améliorer la qualité des produits, conditions de travail et mise aux normes environnementales, pourtant entièrement financées par l'argent public.

Le Tribunal a décidé de donner une prolongation de deux mois afin de pouvoir étudier les offres de reprises.

Devant la colère et le désarroi des salariés venus en nombre au Tribunal de Commerce de Bourges la CGT demande au futur repreneur de s'engager fortement afin d'assurer un avenir garantissant l'ensemble du potentiel humain et industriel du site.

Bourges, le 7 Juillet 2009